Ville de QUÉVERT

ARRÊTÉ N° 168/2026

Circulation Alternée par Panneaux
Interdiction de stationner
Rue du Tram
Du 16 au 27 Novembre 2026
(1 jour sur la période)

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise CONSTRUCTEL en date du 26 octobre 2026 de réguler la circulation et interdire le stationnement rue du Tram pour des travaux sur le réseau Télécom.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur le réseau Télécom, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier rue du Tram du 16 au 27 novembre 2026 (1 jour sur la période)

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise CONSTRUCTEL.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise CONSTRUCTEL.

Fait à QUÉVERT, le 28/10/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

MAIRIE de QUEVERT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Côtes d'Armor

Publié le 30 octobre 2026.